

Compte rendu du Conseil Municipal du 20 novembre 2014.

Nombre de conseillers en exercice 27

Nombre de conseillers présents 22

Nombre de conseillers votants 25

L'an deux mille quatorze le vingt novembre, le conseil municipal de la commune de Coublevie, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Dominique Parrel, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 12 novembre 2014.

Présents : Dominique Parrel, Myriam Cebola, Louis Miccoli, Martine Perrin, Jean-Pierre Métral, Françoise Derancourt Pons, Claude Marcel, Gérard Rostaing, Gérard Chêne, Rachel Carretti, Jean-Marc Roux-Sibilon, Anne Coudreuse, Eve-Marie Buissière, Claire Panczuk, Chantal Doucet, Claire Moynier, Claire Richard, Christophe Jayet-Laraffe, Patrick Warin, Benoît Astier, Christophe Rival, Cécile Bally.

Pouvoirs : Claude Rey à Dominique Parrel. Odile Lantz à Claude Marcel, Benoit Mischel à Patrick Warin, Fabien Fortoul à Myriam Cebola.

Absente excusée : Geneviève Charbit.

Secrétaire de séance : Gérard Chêne.

Le quorum est atteint Dominique Parrel ouvre la séance à 20 heures.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 octobre 2014. Les remarques portant sur des points de forme de Patrick Warin, Claire Panczuck, Claude Rey sont prises en compte. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE.

Dossiers présentés par Dominique Parrel.

Désignation de la commission agricole.

Cette commission intervient lorsque des intempéries ont lieu car des avis sont à donner sur les dommages liés aux exploitations, elle vérifie les listes électorales concernant les élections professionnelles agricoles. Elle se réunit peu de fois. Les membres proposés en principe sont des agriculteurs, des retraités anciens agriculteurs, des élus. Il est proposé Gilbert Tivollier, Philippe Rey, Pierre Riondet, Gérard Chêne, Françoise Derancourt-Pons. Gérard Chêne rappelle qu'il est intéressant d'avoir dans cette commission un éleveur, car la suppression des prairies par du maïs a des impacts très importants sur la biodiversité et sur le ruissellement. Le conseil municipal à l'unanimité valide cette commission.

Désignation du comité consultatif de réflexion sur la chapelle St Dominique.

Le comité consultatif permet à des personnes extérieures au Conseil Municipal de participer. Ces nominations sont proposées par le responsable du comité. Ils seront à désigner par le conseil municipal.

Le président de ce comité sera Christophe Jayet Laraffe, les élus qui se proposent Chantal Doucet, Rachel Carreti, Claire Richard, Benoit Astier Claude Rey.

Ces désignations sont validées à l'unanimité.

FINANCES.

Dossier présenté par Dominique Parrel.

Contribution financière pour une extension publique de distribution Erdf liée aux autorisations d'urbanisme délivrées.

Suite à la délivrance d'autorisations d'urbanisme et aux demandes de raccordements des dossiers listés ci-dessous, une prise en charge financière par la commune des travaux d'extension de réseau en dehors du terrain d'assiette de l'opération est à contractualiser.

PC 03813314100003	Construction de 5 logements	Sarl Batissimo -	route du Guillon	3 025 € ttc
PC 03813313100016	Construction 50 logements	Plurimmo/Pluralis	route de Grenoble et rue du Vercors	4 822 € ttc

Ces sommes seront prélevées sur le budget 2015. Le conseil municipal après débat accepte ces dépenses qui seront inscrites au BP 2015. Le conseil municipal à l'unanimité accepte ces participations, autorise le maire à inscrire cette dépense au budget 2015 et à signer tous les documents afférents à ce sujet.

Le Maire rappelle qu'il va être nécessaire de mettre en place la taxe d'aménagement majorée (TAM) ou le projet urbain partenarial (PUP) sur les sites qui vont s'urbaniser afin de financer une partie des équipements publics.

Dominique Parrel aborde la question de la taxe mise en œuvre par une loi récente qui s'applique sur les terrains situés en zone urbaine et non construits. La taxe sur le foncier non bâti serait majorée de 20 % + 5€ le m² la première année et 10 € la deuxième année. Le conseil municipal devra avoir un débat de fond sur ce sujet. Des éléments techniques ont été demandés aux services fiscaux. Dès que nous serons en leur possession ils seront communiqués. Le maire précise que toutes les communes ne sont pas concernées, uniquement les communes situées en périurbain. Le but de cette Loi est de diminuer la rétention foncière. Dominique Parrel pense qu'aujourd'hui c'est une atteinte à la propriété privée. Sur le Pays Voironnais aucun maire n'a voté cette taxe.

Indemnités de fonction.

Dossier présenté par Dominique Parrel.

Il est rappelé la délibération 64/2014 du 13 mai 2014 validant les indemnités de fonction des élus. Etant donné la démission de Françoise Derancourt-Pons il est nécessaire de supprimer l'indemnité correspondante à savoir 622 € d'indemnité mensuelle brute. Le conseil municipal après débat adopte cette décision et autorise le Maire à modifier les documents afférents à cette question.

SCOLAIRE.

Dossier présenté par Myriam Cébola.

Avenant n° 2 aux règlements du restaurant scolaire et de la garderie.

Suite aux conseils d'école les parents d'élèves ont fait part de leur mécontentement concernant les possibilités d'annulation restaurant scolaire et garderie.

Actuellement les annulations sont acceptées jusqu'au vendredi 9 h pour la semaine à venir.

La modification proposée :

Les annulations sont acceptées jusqu'au vendredi 9 h pour le lundi mardi mercredi et jusqu'au mardi 9 h pour le jeudi et vendredi. Myriam Cébola précise que le logiciel qui devrait être installé en cours d'année scolaire 2014/2015 facilitera toutes ces démarches.

Au sujet du logiciel il serait intéressant de pouvoir bénéficier d'une période d'essai. Un point avec le prestataire sera fait.

Il est également nécessaire de rajouter dans les règlements restaurant scolaires et garderie, l'autorisation de reproduction et de représentation de photographies pour les enfants mineurs. Quelques annotations sont apportées à l'autorisation proposée, elles sont prises en compte.

Après débat, l'avenant n° 2 est validé. Il sera distribué dans les cahiers de liaison semaine 47.

URBANISME.

Dossier présenté par Dominique Parrel.

Le maire rappelle les points essentiels de la modification n° 1 du Plu qui va être lancée ainsi que son déroulement :

- La remarque de Monsieur le Préfet sur les risques
- La modification du recul de non aedificandi sur le rd 1075 qui serait ramené à 4 mètres à la place de 8, afin que la rampe d'accès du projet «le plein ciel» de la société Plurimmo puisse être réalisée dans de bonnes conditions. Le pays voironnais a donné un avis favorable par rapport à l'Oap RD 1075. Le Maire rappelle la procédure : notification aux personnes associées, nomination d'un commissaire enquêteur par le tribunal administratif, établissement de l'arrêté de l'enquête publique et publication, enquête publique, délibération du conseil municipal.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION.

Dossier présenté par Dominique Parrel.

Désignation du représentant de la commune au CLECT (comité locale d'évaluation des charges transférées).

Le président du Pays Voironnais sollicite les communes pour désigner un représentant à la CLEC. La commission ressources et moyens constituée par les Maires des communes, ou leur représentant, s'est prononcée pour que les représentants des communes soient les mêmes.

Pour les Maires ne siégeant pas ils feront partie de cette commission.

Le conseil municipal après débat accepte à l'unanimité de désigner Dominique Parrel.

Décisions prises par monsieur le Maire dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil Municipal.

Le maire donne connaissance de la liste des décisions qu'il a prise dans le cadre de sa délégation.

Questions diverses.

Dominique Parrel présente le montage et l'organisation du pays Voironnais sur la mise en place d'un service d'urbanisme qui doit se réaliser sur 30 communes. Coublevie est la seule commune à avoir un instructeur. Pour la commune de Coublevie le coût serait d'environ 15 000 €. (Part fixe 3 000€ part variable la différence (plus ou moins) selon nombre de dossiers. Le bilan financier sera présenté la semaine prochaine. Actuellement coût du service environ 40 000 €.

Voiron Rives Moirans Voreppe les villes les plus importantes ne souhaitent pas s'engager dans la mutualisation dans un premier temps, évoquant un délai de réorganisation ou d'autres raisons plus personnelles. Les déclarations préalables ~~seraient~~ pourraient être traitées par les services de la communauté moyennant un financement par Coublevie.

Les certificats d'urbanisme a) seront traités en 2016 par un logiciel acheté par la communauté. Dès la démarche financière annoncée, Dominique Parrel avisera l'agent concerné dans la structure.